



Syndicat des Enseignants des Côtes d'Armor

93 Boulevard Edouard Prigent

22 000 Saint-Brieuc

22@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/22/>

Le SE-UNSA 22 vous informe :

**Audience du 30 avril avec M. Koszyk,
nouveau Dasein des Côtes d'Armor**

Présents : Nadine Guédé et Robin Maillot pour le SE-UNSA 22, Mme Le Brozec, IEN Adjointe à l'IA, et M. Koszyk, nouvel IA des Côtes d'Armor.

Nous avons commencé par rappeler que la loi Blanquer et celle sur la Fonction publique nous inquiètent plus que fortement et que nous continuons à les combattre tant au niveau local que national, tant les enjeux sont importants ([Appel à la grève unitaire du 9 mai](#)). Lors de cette audience, nous avons souhaité prioriser les sujets locaux.

Mouvement 2019

Les difficultés rencontrées lors du début de la période de saisie des vœux confortent nos inquiétudes quant au fonctionnement du logiciel, quant à l'impact sur le travail des personnels de la direction académique, sur les collègues et particulièrement les personnes victimes de carte scolaire.

Nous rappelons notre opposition à la nomination sur un poste non choisi, a fortiori lorsque cela concerne une personne victime de fermeture de classe, et notre attachement aux instances existantes en grand danger (cf [projet de loi « dite » de transformation de la Fonction publique](#)).

L'AGS générale, incluant l'année de stagiaire et les éventuelles années dans la Fonction publique autre que l'Éducation nationale, pourrait être prise en compte selon les informations transmises par le Ministère à notre syndicat.

Il nous a été répondu que notre information n'était pas partagée par la Direction Académique et que cette possibilité est encore en discussion au ministère. *A suivre donc ...*

Hors Classe et AGS

Nous renouvelons notre demande de prise en compte de l'AGS complète et non dans le corps comme élément discriminant, et ce pour tous nos collègues (non uniquement pour les « retraitables »). Nous avons rappelé à l'IA que, selon les informations transmises par nos représentants nationaux, le ministère laissait la liberté aux départements de mettre en application cette mesure, que nous jugeons juste, notamment pour nos collègues qui ont de nombreuses années d'ancienneté en tant qu'institut qui ne sont pas comptabilisées.

L'IA nous a indiqué que les critères de barème n'avaient pas encore été envisagés mais qu'a priori cette demande lui semblait légitime puisque les personnes concernées n'avaient pas la possibilité d'être professeurs des écoles lorsqu'ils ont débuté. *Bien évidemment, nous continuerons à porter cette demande.*

Direction

L'inquiétude est vive chez les directeurs suite au projet EPSF et ils s'interrogent sur leur devenir. Les directeurs sont en première ligne face aux élus, aux parents, avec de plus en plus d'agressions verbales, physiques.

Au niveau du bureau numérique les modalités pour les intervenants ou les sorties sont toujours jugées très longues et chronophages. Madame Le Brozec, IENA adjointe, nous rappelle que l'application EFIVOL, disponible sur Toutatice et Arena, permet d'envoyer des pièces jointes et/ou dossiers volumineux. *Info que nous vérifierons, notamment pour voir si cela simplifie le travail de nos collègues directeurs...*

Sanctions pour les collègues n'ayant pas remonté les résultats des évaluations

Monsieur le DASEN nous rappelle que, pour lui, ces collègues (moins d'une vingtaine dans le département) n'ont pas respecté leurs obligations de service puisque c'était un dispositif national. Il ne remet pas en cause le fait qu'on puisse penser, dire que l'on n'est pas d'accord mais maintient que nous faisons partie de l'Éducation nationale et que chacun doit se soumettre aux mêmes demandes afin que le système reste gérable.

S'il ne reçoit pas d'ordre explicite de sa hiérarchie il ne souhaite pas, cette année, mettre en place de sanction, de démarche disciplinaire. Il se réserve néanmoins la possibilité d'inviter les collègues concernés à une rencontre afin de leur expliquer la démarche, comment les textes sont bâtis et leur exposer les accompagnements possibles sur Éduscol.

Il a demandé aux IEN d'impulser un travail pour avancer sur les compétences relevées.

Nous lui avons rappelé notre opposition à toute sanction et que nos collègues sont dans leur classe, exercent leurs missions, certains ont fait passer ces évaluations et le seul problème est qu'ils n'ont pas transmis les résultats ... *Et l'on nous parle de l'école de la confiance ...*

Situations difficiles vécues par nos collègues et soutien de la hiérarchie

Les agressions par des élèves, des parents sont de plus en plus nombreuses. Nous avons insisté sur le fait que nos collègues ont besoin du soutien de leur hiérarchie. Nous avons rappelé qu'une convocation des parents par l'IEN, pour un rappel à la loi, est une réponse qui a déjà porté ses fruits. Nous avons ajouté qu'une prise de contact, de nouvelles est un geste apprécié des personnels lorsqu'ils vivent des agressions physiques ou verbales, qu'ils rencontrent des difficultés importantes.

Enfin nous avons signalé, comme nous l'avons fait lors du précédent CHSCT, qu'il est choquant que l'on puisse reprocher aux enseignants de compléter des faits établissement.

2nd degré

Après rappel du lourd tribut pour le 22 par rapport aux autres départements, nous avons demandé si le changement de gouvernance rectorale allait provoquer des changements dans la gestion du 2nd degré. Il nous a été répondu que le travail avait été mené préalablement dans les départements avant d'être traité par le rectorat. Le précédent recteur avait parlé d'évaluer cette méthode avant de poursuivre, quelle sera celle préconisée par le nouveau recteur ? Il n'y a pas encore d'information à ce jour.

Monsieur Koszyk, DASEN, nous a fait remarquer le déclin démographique enclenché dans notre département au niveau du 2nd degré (premier département breton à le subir).

Il est conscient des tensions dans les lycées. Il explique que les services ont fait un gros travail pour impacter le moins possible les personnels, que les lycées professionnels n'ont pas été impactés sur les moyens. Les problèmes sont plus importants dans les grosses structures qui ont vu leurs effectifs des classes de 1^{er} regroupés en un bloc (au lieu de plusieurs classes avec parfois de petits effectifs suivant les sections), le problème se reposera l'an prochain pour les classes de terminale. Il comprend l'argument de la rapidité d'exécution de la réforme mais souligne que l'on n'est jamais complètement prêt et qu'à un moment il faut se lancer. Nous lui avons signalé qu'une mise en place d'une réforme concomitante à une suppression de postes ne pouvait avoir d'effets positifs, notre syndicat a parlé de sabotage d'une réforme. Outre la mise en place à la « catapulte » reste aussi posée la problématique des programmes que nous dénonçons.

Les informations que nous avons confirmées les fortes inquiétudes que nous avons toujours portées quant aux fuites possibles d'élèves vers le privé, en perspective de la fermeture du collège Beaufeuillage décidée par le Conseil Départemental. L'administration n'avait pas de retours sur ce sujet.

Carence de moyens Éducation Nationale/ARS

Le manque de places en Établissements spécialisés (IME, DITEP, ...) n'est pas une nouveauté mais nous tenions à le signaler. Pire, cette année une grosse inquiétude apparaît aussi sur le manque de places en dispositifs ULIS (École/Collèges/Lycées) pour la rentrée prochaine puisque aucune ouverture n'a été prévue. Ceci aura des conséquences pour les situations d'élèves qui seront positionnés sur les listes d'attente, mais aussi leurs familles, les enseignants qui devront les accueillir.

Tout ceci engendre des situations de souffrance assurée mais aussi un risque de rupture de scolarité pour certains.

Cela pose la question de l'intérêt de l'élève quand l'institution ne peut pas mettre en œuvre la réponse notifiée par la MDPH au regard de ses besoins.

Nous avons interrogé sur la cohérence avec les annonces ministérielles sur la priorité au handicap.

Les services venaient de faire un point sur la question et il nous a été répondu que la situation (ULIS) cette année était similaire à l'an passé, pour l'instant. Nos informations sont plus alarmantes, à **suivre...**

Le nombre de place en IME est lui aussi stable.

La tendance actuelle est une externalisation des unités pour une école inclusive (ce qui est le cas pour certains I.M.E dans le département).

Nous avons rappelé qu'il y avait de plus en plus de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers et que, dans le meilleur des cas, les places n'étaient pas augmentées. Nous avons demandé à notre Dasen s'il transmettait ces données au ministère. Il nous a répondu positivement et nous précisant qu'il partageait le constat que nous faisons sur l'augmentation des besoins. A signaler que cette problématique ne concerne pas que notre département mais l'ensemble du territoire national.

Maintiens (nous lui écrivons un courrier plus précis, n'ayant pu développer ce sujet faute de temps)

Nous avons abordé la problématique des maintiens en GS exclusivement de la compétence de la MDPH mais dans notre département l'avis IEN est requis :

- Nous avons rappelé que ce n'est pas dans la circulaire d'août 2016

- Cela ne permet pas "l'égalité de traitement" pour tous les élèves concernés : cela peut différer en fonction des positionnements des IEN, de leur délai de réponse (la MDPH ne statue que si l'avis est porté au dossier de l'élève)

AESH

Nous avons attiré l'attention sur les difficultés de recrutement : enveloppe budgétaire, manque de candidatures selon les secteurs géographiques. Certains élèves sont de ce fait non accompagnés. Des questions de répartition des moyens occasionne des partages entre plusieurs élèves, parfois dans des écoles différentes et ont des conséquences sur les élèves accompagnés : les temps de présence imposés ne permettent pas forcément de répondre aux besoins spécifiques pour certains élèves. Nous avons rappelé qu'au vu des salaires perçus, les déplacements engendraient des frais pour des personnels qui gagnent déjà très peu.

L'IA nous a parlé de l'évolution des statuts avec une volonté ministérielle de ne plus avoir de contrats aidés, de favoriser les accompagnements mutualisés et moins les accompagnements individuels afin d'aller vers des temps complets et non des emplois à temps partiels. Le suivi de ces personnels est fait par 2 ministères avec des avancées prévues : grilles indiciaires, professionnalisation...

Nous avons signalé une forte demande de formation, Madame Le Brozec nous a répondu qu'ils avaient droit à 60 heures de formation mais que ce n'était pas une formation spécialisée qui leur était destinée car le but recherché n'était pas de former des spécialistes (autisme, ...).

Nous avons interpellé l'administration concernant les prix des repas que les AESH payaient : peu de mairies appliquent un tarif préférentiel puisque ce ne sont pas des personnels communaux et pourtant ce sont des très bas salaires. Monsieur Koszyk va en échanger lors de sa prochaine rencontre avec la présidente des maires des Côtes d'Armor.

La situation des Enseignants référents

Les Enseignants référents ont écrit en février 2019, ils n'ont pas eu de réponse.

Ils alertaient, de nouveau, sur leur charge de travail : le nombre de situations à suivre augmente chaque semaine au fur et à mesure des notifications hebdomadaires en CDA (MDPH).

Cela a de fortes répercussions sur la santé, le moral des collègues mais aussi pour les écoles qui les sollicitent : les ER ne **sont** pas forcément disponibles ni en mesure d'apporter de réponse : des réunions d'ESS ne peuvent pas être programmées, ainsi que pour les familles : pas de révision du PPS de leur enfant chaque année comme le prévoit la loi (circulaire août 2016).

Situation des RASED

Concernant les frais de déplacement, l'enveloppe est insuffisante, tout comme celle des Conseillers pédagogiques. Leurs déplacements, dans une même commune, ne sont pas remboursés et pourtant ils se déplacent de nombreuses fois dans la même journée (problème qui s'accroît avec la création de grandes communes nouvelles). Le DASEN en est conscient mais c'est un texte national et il ne peut donc en déroger.

Les collègues pointent le manque de formation continue spécifique. Madame Le Brozec répond qu'ils sont conviés aux formations continues didactiques et que cela leur est aussi nécessaire pour travailler avec les élèves.

Nous avons alarmé l'administration sur le fait que les RASED sont très souvent incomplets, en nombre insuffisant au regard des difficultés qui augmentent aussi bien dans la gestion des élèves (maîtres G) que dans l'aide aux élèves en difficulté (maître E) et que cela risque de s'accroître dans les années à venir avec un certain nombre de départs en retraite et le fait de ne plus avoir de formation CAPPEI dédiée.

Situation des psychologues scolaires

Les psychologues scolaires souhaitent une formation continue spécifique et pouvoir aller à des formations ciblées proposées hors département. Madame Le Brozec répond que l'an prochain 2 jours seront gardés à l'initiative du département.

Ils déplorent de ne plus recevoir d'informations (appel à candidature...) depuis que la gestion est rectorale. Nous avons soulevé le problème de financement du matériel : dans le 2nd Degré une enveloppe leur est allouée, dans le 1^{er} Degré il faut aller quémander en mairie : ce n'est pas leur travail, c'est complètement inégalitaire suivant les communes. Madame Le Brozec leur propose de se tourner vers leur IEN qui doit exposer l'importance et les besoins des psychologues scolaires aux élus. Nous proposons que ce sujet soit aussi présenté à l'association des maires du département.

Nous avons aussi insisté sur leurs fortes réactions face au rapport de l'IGF : 4h hebdomadaires de travail hors ORS ! Il n'est nullement tenu compte des temps de réponses aux mails, aux messages téléphoniques, à l'organisation de la semaine, à la rédaction des comptes-rendus, aux temps de documentation, etc. ... Nous avons parlé de provocation, eu égard aux emplois du temps de nos collègues psychologues scolaires.

Situation des Maîtres formateurs

Il y a une forte inquiétude face à la diminution du nombre de stagiaires qui entraîne une diminution des besoins en PEMF.

L'administration a diminué la quotité de décharge des PEMF de 0.33 à 0.25 afin de maintenir un maximum de collègues.

D'autres dossiers pourraient leur être confiés : plan math, accompagnement C1 et C4, etc. Le département est en attente d'informations de l'académie.

Compte formation

Suite à l'ouverture d'un site personnel dédié à cette question, aux publications diverses sur le sujet les collègues sont très demandeurs sur les procédures, ce que l'on peut en attendre, qui l'on doit contacter, etc. Le DASEN nous propose de les orienter vers la cellule DRH du rectorat en charge de ces dossiers, mais que cela ne sera pas aussi simple que présenté...

Et oui entre l'affichage et la réalité, il y a un monde, celui des possibilités concrètes que nous offre notre administration...